

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
HAUTE-GARONNE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2021-18

Séance du 01 juillet 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	15
Présents	13
Votants	14
Absents	2

L'an deux mille vingt et un, le 01 juillet, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

**Date de convocation**

25 juin 2021

**Date d'affichage**

25 juin 2021

**Présents** : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Sandra GARCIA-BONET, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Laurent DUPUY, Ghislain DE ROZIERES, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

**Excusé** : Monsieur Davy BRESSOLLES donne procuration à Monsieur Christophe WUYAM

**Absent** : Monsieur Vincent PRADELLES

**Secrétaire de séance** : Monsieur Laurent DUPUY

**OBJET : Tarif droit de place**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 1990, il a été décidé d'instaurer un tarif pour le droit de place hebdomadaire du marché du mardi matin.

Il serait opportun de prévoir un tarif pour le droit de place occasionnel, comme par exemple pour les vendeurs de matelas, d'outillage, etc...

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif du droit de place occasionnel à 1 €.

**Après en avoir délibéré, par 8 voix « POUR », 6 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal adopte le tarif de 1 € pour le droit de place occasionnel.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme*

Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture le  
**22/07/2021**  
Et la publication le  
**22/07/2021**



Le Maire,

Roger PEDRERO